

# Règlement construction de stand

## CONSTRUCTION DE STAND

Chaque stand doit être entièrement autoportant, sans suspension ni appuis aux murs ou au plafond. Il est interdit d'abîmer l'infrastructure de Brussels Expo. Il n'est évidemment pas autorisé d'ancrer (une partie) le stand dans les murs et/ou les sols.

Tous les matériaux utilisés pour la construction des stands doivent être ignifugés. Au cas où le stand est construit en utilisant un vélum, l'exposant doit être en possession d'une attestation de sécurité incendie spécifique.

Tous les stands doivent être équipés d'un revêtement de sol de bonne qualité recouvrant l'entièreté de l'emplacement. Si l'exposant souhaite installer une structure de sol surélevée de plus de 2cm de haut, il est obligé de prévoir aussi une ou plusieurs rampes, pour que le stand soit aussi accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'objectif est d'obtenir des stands de plus en plus ouverts. Si un mur est construit le long d'une allée, minimum  $\frac{1}{4}$  de la longueur doit rester ouverte par tranche de 5 mètres.

Le montage et l'aménagement des stands doit être terminé la veille de l'ouverture à 16h au plus tard. Il n'est plus autorisé d'entrer dans les Palais en véhicule, ni d'exécuter des travaux qui peuvent abîmer ou salir les tapis d'allées ou les stands voisins.

## DIMENSIONS

La hauteur des cloisons mitoyenne\* des stands est de 4 m. Pour toute construction dépassant 4 m, une approbation préalable de l'organisateur est nécessaire. Sans cette validation, il pourra être demandé d'adapter la structure à la hauteur maximale autorisée de 4 m. L'arrière des cloisons doit être soigneusement fini et peint en noir, blanc ou dans une autre couleur approuvée à l'avance.

À partir des cloisons extérieures, un stand peut être construit en forme de pyramide jusqu'à une hauteur de 6 mètres maximum au milieu du stand, à l'unique condition que la hauteur du Palais le permette. Cette hauteur maximale de 6 mètres est portée à 7 mètres dans les Palais 5 et 7.

Les structures d'éclairage et les points de suspension au-dessus du stand ne peuvent en aucun cas être utilisés pour y accrocher des calicots ou autres éléments qui auraient pour effet d'accroître la hauteur du stand. Entre le stand et les structures suspendues, un espace vide doit impérativement être laissé.

## APPROBATION

L'exposant qui souhaite placer des cloisons d'une hauteur supérieure à **4 mètres** doit soumettre, pour approbation à l'organisateur, les plans de son stand en mentionnant clairement toutes les hauteurs. Le **concept du stand** doit être envoyé dans un dossier complet à l'organisateur avant le 15 décembre 2025. Le concept du stand transmis à l'organisateur ne peut plus être adapté, ni modifié par après.

Si nous ne recevons pas de plan définitif pour approbation à la date indiquée, vous n'avez, en tant qu'exposant, aucun recours.

\* Cloison mitoyenne sont les cloisons qui délimitent le stand. Ces cloisons peuvent se trouver le long d'un couloir.

En cas de problème lié à la hauteur ou à la finition des stands, FISA tranchera dans l'intérêt du salon. L'exposant s'engage à respecter la décision de FISA et contre laquelle il renonce d'ores et déjà à tout recours.

**VOUS POUVEZ ENVOYER VOTRE DOSSIER PAR E-MAIL À [PRODUCTION@FISA.BE](mailto:PRODUCTION@FISA.BE)**

## **DIRECTIVES TECHNIQUES**

L'exposant doit lire le Règlement de Sécurité de Brussels Expo et tenir compte des normes de sécurité expliquées. Le règlement est à consulter et à télécharger ici : <https://fair.batibouw.com/fr/1-liste-de-controle>

Nous attirons déjà votre attention sur les points suivants :

### **HYDRANTS ET EXTINCTEURS :**

Le (l'aménagement du) stand ne peut pas limiter l'accessibilité directe ou la visibilité des hydrants et des extincteurs. Si nécessaire, l'exposant doit installer des pictogrammes supplémentaires afin de signaler l'endroit exact des appareils. Sur les stands de plus de 72 m<sup>2</sup>, l'exposant doit prévoir un extincteur, adapté aux matériaux utilisés et exposés. Dans aucun cas, l'exposant peut utiliser l'eau des hydrants afin de remplir les pièces d'eau sur le stand.

### **ARMOIRES ELECTRIQUES :**

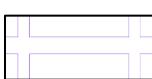
Les armoires électriques doivent rester accessibles pour les techniciens jour et nuit. Il est autorisé d'installer une porte ou un rideau, à condition qu'il y ait assez d'espace libre (1,2m espace de travail devant l'armoire + ouverture qui excède de 10cm les dimensions du coffret électrique).

### **CHARTES ET CONTRÔLE :**

L'exposant est obligé de remplir la charte de Sécurité, Santé et Environnement ; éventuellement accompagné d'une analyse de risque, et de l'envoyer à [bruexpo@Vinçotte.be](mailto:bruexpo@Vinçotte.be) pour les stands avec un étage, il est nécessaire de commander un contrôle spécifique !

Consultez et téléchargez la charte ici : <https://fair.batibouw.com/fr/1-liste-de-controle>

**ATTENTION :** Principalement les dimensions, les matériaux utilisés pour les cloisons mitoyennes et éventuellement l'endroit où vous souhaitez donner des démonstrations sont importants pour l'approbation de votre concept de stand. Autres choses (ex. l'endroit où vous souhaitez exposer vos produits et/ou les visuels définitifs) sont moins d'importance. N'hésitez surtout pas à déjà envoyer votre concept dès que la structure globale est définitive.



Le plan en annexe reprend aussi les caniveaux. Les connections techniques (eau, électricité,...) ne peuvent atteindre votre stand que par ces caniveaux. Merci d'en tenir compte si votre stand n'a pas une structure de sol surélevée !